



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant, et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*Point 12 : décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer :

- Un avenant au bail de 2024 avec SARL CFC 17, pour l'occupation de locaux à l'hôtel d'entreprises de Saint-Genis-de-Saintonge.
- Un avenant au bail de 2024 avec SAS TEMPLAB, pour l'occupation de locaux à l'hôtel d'entreprises de Saint-Genis-de-Saintonge.

Fait à Jonzac,  
Le

**31 JAN. 2025**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex